

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.104

L'An deux Mille Six, le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET

ABSENTS -EXCUSES : M. BUJARD, Mme DURAND, M. FAVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 30

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SPORTIVES

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Sports, qui s'est réunie le 26 Septembre 2006, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission des Sports,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes :

<i>Associations Sportives Membres de l'Union ROC Omnisports</i>	
○ ROC BOXE	500,00 €
○ ROC HALTEROPHILIE	1 000,00 €
○ SQUASH CLUB ROYANNAIS	1 000,00 €
○ LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS	500,00 €
○ SPORT POUR TOUS	500,00 €
○ SHRCB	1 000,00 €
○ ROYAN SAUJON RUGBY (Ecole de Rugby)	1 000,00 €
○ ROC BASKET	5 000,00 €
<i>Total.....</i>	<i>10 500,00 €</i>
<i>Associations Sportives non membres de l'Union</i>	
○ GV ROYANNAISE	500,00 €
<i>Total.....</i>	<i>500,00 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>11 000,00 €</i>

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 Octobre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT